

Chapitre 6 : Les espaces ruraux : multifonctionnalité ou fragmentation ?

Détail des labels

 p. 211 : Dossier – Les agricultures françaises
entre initiatives locales et européennes

Appellation d'Origine Protégée (AOP)	Produit qui tire son authenticité et sa typicité de son milieu naturel et du savoir-faire des hommes. Toutes les phases de production, de transformation et d'élaboration du produit doivent être réalisées dans l'aire géographique délimitée.
Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)	Équivalent français de l'AOP, utilisé uniquement pour les vins.
Indication Géographique Protégée (IGP)	Désigne un produit dont une qualité ou une réputation particulière peut être attribuée à son origine géographique, et dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration sont réalisées dans l'aire géographique délimitée.
Agriculture Biologique (AB)	Garantit des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du bien-être animal.
Label Rouge (LR)	Garantit qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques lui conférant un niveau de qualité supérieure par rapport aux produits qui lui sont similaires.